REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 51 DU 23 OCTOBRE 2015 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CONSEILLERS AU BUREAU D'ETUDES STRATEGIQUES ET DE DEVELOPPEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/141 du 25 août 2008 portant Modification du Décret n°100/247 du 24 août 2007 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/96 du 27 mars 2013 portant modification du décret n° 100/144 du 10 septembre 2008 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Bureau d'Etudes Stratégiques et de Développement ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Conseillers au Bureau d'Etudes Stratégique et de Développement :

- **Monsieur Firmin NIKOYANGIZE,** en remplacement de Monsieur Jean Bosco NSABUMUREMYI ;

- **Monsieur Léopold MANIRAKIZA**, en remplacement de Monsieur Jean Berchmas NZEYIMANA.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 23 octobre 2015,

Pierre NKURUNZIZA,
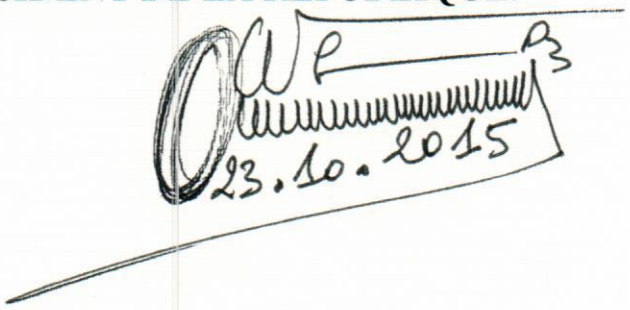
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.